



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/14
31 mai 2022

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-neuvième réunion
Montréal, 7-11 mars 2022
Points 9(a) et (b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Le présent document contient un aperçu général des demandes d'une agence bilatérale; il considère si ces demandes sont admissibles compte tenu du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2021-2022 à la suite de la décision Ex.IV/1 sur les contributions de 2021 et de la décision XXXIII/2 sur les contributions de 2022 au Fonds multilatéral pour le triennat 2021-2023;² il contient également la recommandation sur l'année d'attribution pour la coopération bilatérale. Une demande bilatérale sera examinée dans le présent document.

Aperçu général

2. Deux projets d'une valeur de 721 388 \$US ont été soumis par une agence bilatérale, comme l'indique le Tableau 1.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/1

² Durant leurs réunions, les Parties au Protocole de Montréal ont décidé entre autres d'adopter le niveau des contributions indicatives des parties indiquées dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro.ExMOP.4/4 pour 2021 et figurant au tableau A du document UNEP/OzL.Conv.12(II)/9/Add.1-UNEP/OzL.Pro.33/8/Add.1 pour 2022 à titre intérimaire avant une décision finale de la Réunion des Parties concernant un budget révisé du Fonds multilatéral pour le triennat 2021-2023; et que toutes contributions des parties effectuées avant cette décision finale sera sans préjudice du niveau général de réapprovisionnement ou du niveau convenu de contributions par les parties.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 90^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Examiné dans le document
Allemagne	Iran (République islamique d')	Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase II, quatrième tranche)	598 000	68 018	666 018	ExCom/90/28
Germany	Seychelles	Préparation d'un plan de mise en œuvre sur les HFC de Kigali	49 000	6 370	55 370	Présent document
Total			647 000	74 388	721 388	

^a UNEP comme agence d'exécution principale

Niveau admissible de coopération bilatérale

3. Le montant du financement demandé à la présente réunion par le Gouvernement de l'Allemagne, en plus du financement de ses demandes de coopération bilatérale de 4 316 632 \$US approuvées en 2021, est inférieur au niveau de coopération bilatérale maximal admissible calculé en fonction des décisions susmentionnées des Parties.

Demande bilatérale

Seychelles: Préparation de projet pour un plan de mise en œuvre sur les HFC de Kigali (KIP)

Description du projet

4. Le Gouvernement de l'Allemagne, en qualité d'agence bilatérale avec le PNUE comme agence d'exécution principale, a soumis une demande de financement pour la préparation de la phase I du KIP pour les Seychelles, d'une valeur de 49 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence 6 370 \$US. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale pour le KIP des Seychelles, a demandé 81 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 10 530 \$US, dans son programme de travail pour 2022.³

Observations du Secrétariat

5. En examinant la demande, le Secrétariat a tenu compte des lignes directrices pour la préparation des KIP figurant dans la décision 87/50; des activités de préparation de projet proposées et de leur connexion avec les activités habilitantes et d'autres projets sur les HFC dans le pays. Le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une description des activités requises pour la préparation du KIP et les coûts correspondants de chacune des activités dans son programme de travail;⁴ les observations du Secrétariat sy sont également incluses.

Recommandation du Secrétariat

6. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation de projets pour le plan d'exécution pour les HFC de Kigali pour les Seychelles, au niveau de financement indiqué au Tableau 1.

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/16.

⁴ Ibid.

Recommandation générale

7. Le Comité exécutif est invité à demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 90^e réunion, comme suit:

- (a) XX\$US (incluant les coûts d'appui d'agence) par rapport au solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Allemagne pour 2021-2022.
-

